

Collège Théophile de Viau, Le Passage d'Agen, 47

Motion contre la répression de nos collègues et pour la liberté d'expression dans l'Éducation Nationale

C.A. du 26 novembre 2020

Nous tenons à exprimer notre soutien sans réserve aux collègues du lycée de Melle dans les Deux-Sèvres ainsi qu'à tous les enseignants et élèves de France réprimés pour l'exemple lors des manifestations contre les E3C. Des conseils de discipline se sont déroulés du 12 au 16 octobre et nous avons appris que la Rectrice de l'Académie de Poitiers persiste dans sa volonté de réprimer nos collègues pour des faits de grève et a prononcé des sanctions allant du blâme au déplacement d'office.

Plus près de chez nous, vendredi 20 novembre, les collègues du lycée Mauriac de Bordeaux ont été informés par un courriel du changement immédiat de la direction de leur établissement (proviseur et proviseure adjointe). La nouvelle direction a pris ses fonctions dès le lundi 23 novembre. Parallèlement, 3 collègues qui étaient sous la menace d'une sanction pour leur participation aux mouvements sociaux contre les E3C ont reçu une convocation afin de consulter leur dossier en vue d'une procédure disciplinaire.

Cette décision de la rectrice de Bordeaux s'inscrit dans la logique du gouvernement qui veut étouffer les mouvements revendicatifs et imposer une politique de plus en plus sécuritaire comme en atteste le projet de loi Sécurité globale en discussion actuellement au parlement qui, entre autres, prévoit l'interdiction de diffusion d'images de policiers dans l'exercice de leurs fonctions et l'utilisation de drones.

Les droits de revendiquer, de se réunir et de manifester ne sont pas négociables, c'est pourquoi nous demandons le retrait immédiat des sanctions disciplinaires prises à l'encontre de nos collègues de Melle et l'arrêt total de la répression anti-syndicale et de toutes les mesures et procédures engagées contre les personnels ayant participé à des actions syndicales contre les réformes du Bac Blanc à Melle, au lycée Mauriac de Bordeaux, et ailleurs en France.

Notre institution prétend défendre la liberté d'expression, alors que la « loi pour une école de la confiance » vise à museler celle des personnels. Elle prétend défendre la laïcité, tout en renforçant les financements de l'enseignement privé. Elle prétend être à nos côtés, alors que l'hommage à notre collègue Samuel Paty a été odieusement réduit au strict minimum au dernier moment, l'avant veille de la rentrée des classes. Elle prétend être à nos côtés alors que Christine Renon, professeur des écoles épuisée par la surcharge de travail et l'absence de soutien de sa hiérarchie, n'a pas eu droit aux « honneurs de la République » quand elle a mis fin à ses jours. L'Éducation n'a pas besoin de grands discours et de larmes de crocodile quand un collègue est assassiné atrocement juste parce qu'il faisait son métier.

L'éducation a besoin de moyens à la hauteur de sa mission de service public, de l'arrêt des suppressions de postes et du démantèlement de l'Éducation prioritaire, d'un plan d'investissement d'urgence, d'embauches massives de personnels de toutes catégories (d'enseignement, de vie scolaire, d'AESH, d'entretien, de médecine scolaire et de prévention, d'administration et d'assistance sociale, etc.), et que ces personnels soient respectés, soutenus et protégés pour pouvoir exercer leurs métiers dans des conditions de travail sûres et sereines. Attachés à la liberté d'expression, nous revendiquons le droit de contester les réformes en cours dans l'Éducation Nationale : la réforme des lycées, la réforme du Baccalauréat, la réforme Parcoursup, la loi dite « école de la confiance », car nous considérons qu'en le faisant nous défendons la qualité du service public de l'Éducation Nationale.

Aussi nous demandons l'ouverture d'une enquête parlementaire sur les agissements du ministre, notamment pour éclaircir le rôle ou pas du ministère dans la création du syndicat « l'avenir lycéen » créé en 2017.

Les représentants élus des personnels enseignants syndiqués et sympathisants et représentants des parents d'élèves FCPE

Collège Théophile de Viau, Le Passage d'Agen, 47

Motion contre la gestion de la crise sanitaire dans l'Education Nationale

C.A. du 26 novembre 2020

Les enseignants sont particulièrement insatisfaits par la gestion de la crise sanitaire dans les collèges et les lycées, surtout depuis le retour des vacances de la Toussaint. Une partie des enseignants du collège s'attendait à un renforcement du protocole sanitaire, notamment le recrutement d'agents supplémentaires pour le nettoyage, la systématisation des tests de dépistage, le dédoublement des classes au collège. Travaillent quotidiennement 900 personnes dans notre collège déjà surpeuplé. Alors que la dangerosité du virus n'est plus à prouver (séquelles neurologiques), nous sommes exposés depuis septembre au risque de contamination sur notre lieu de travail. Il est scandaleux que le covid ne soit pas reconnu comme maladie professionnelle ou accident du travail. Faut-il rappeler encore une fois que nous comptons dans nos rangs des collègues particulièrement vulnérables.

Nos conditions de travail sont particulièrement dégradées depuis septembre : nous changeons de salle sans arrêt, nous faisons cours avec le masque, nous acceptons tout ceci de bonne grâce pour lutter contre la propagation de l'épidémie. Par contre, ce que nous n'acceptons pas, c'est que le ministère considère cette année scolaire comme normale, fait comme si la gestion de la crise sanitaire ne bouleversait pas les établissements. La remise en vigueur du jour de carence en juillet, le maintien des stages d'observation en entreprise en 3^{ème}, le maintien des épreuves de spécialité en mars en lycée, les revirements de dernière minute concernant l'hommage à notre collègue assassiné Samuel Paty, l'ajout de tâches supplémentaires comme PIX, la poursuite de la suppression d'emplois enseignants (déjà 7 500 en 4 ans dans le second degré), l'absence de recrutements de conseillers d'orientation montrent l'obstination et le déni volontaire de la réalité du ministère. Cette déconnexion grandissante entre le ministère et le terrain est fortement dommageable. Nous nous sentons méprisés et maltraités.

Nous demandons

- un réaménagement et un allègement des programmes car la remise en état pédagogique des élèves et les conditions de travail dégradées empêchent un fonctionnement normal de l'enseignement.
- l'abandon du jour de carence, des stages d'observation et de toute tâche supplémentaire
- le recrutement de personnels dans l'éducation nationale : enseignants, conseillers d'orientation, aesh, aed, cpe, personnel administratif, infirmiers scolaires.

Les représentants élus des personnels enseignants et représentants des parents d'élèves FCPE

Collège Théophile de Viau, Le Passage d'Agen, 47
Motion contre l'insuffisance de la revalorisation salariale des personnels de l'EN

C.A. du 26 novembre 2020

La revalorisation historique des salaires des personnels annoncée par le ministre J. M Blanquer n'est pas à la hauteur des attentes des personnels enseignants et autres. En effet, l'indemnité de début de carrière (39 euros) ne concernera que 30% des personnels. La prime d'équipement (150 euros par an), outre que son montant ridicule ne couvrira même pas l'achat de consommables pour une année, l'exclusion des professeurs documentalistes et des cpe des bénéficiaires est totalement inadmissible.

Nous demandons à ce que la revalorisation salariale concerne TOUS les personnels titulaires ou non, y compris les aed et les aesh et porte tant sur la rémunération que sur la progression de carrière.

Les enseignants français ont décroché en matière salariale par rapport à leurs collègues d'autres pays, mais aussi par rapport à d'autres catégories de salariés de même qualification. Un véritable plan doit être mené pour aboutir à une revalorisation digne de ce nom. Le seul rattrapage des pertes de pouvoir d'achat dues au gel de la valeur du point d'indice depuis 2010 exige des sommes considérables, en tout cas beaucoup plus que les 400 millions d'euros prévus au budget 2021. Si le gouvernement ne revalorise pas les salaires, la crise des recrutements va s'accroître. Les bons étudiants iront travailler dans d'autres filières. Enseigner devient et deviendra de plus en plus le métier par défaut. Faute de candidats sérieux et parce qu'il faut des adultes devant les élèves, on recrutera de plus en plus n'importe qui, sans contrôler la qualité des cours dispensés. Pour rendre notre métier plus attractif, le salaire doit être absolument revalorisé.

Les représentants élus des personnels enseignants et représentants des parents
d'élèves FCPE